



NSK

COMPTES ANNUELS
AU
31/12/2024

SAS 100 PRESSION
38 rue Louis Fleuranceau
33520 BRUGES

Paris | Siège social
11 rue de Mogador
75009 Paris
T. +33 (0)1 42 601 606
F. +33 (0)1 42 613 792

Sénart
2 Points de Vue
77127 Lieusaint
T. +33 (0)1 60 564 433
F. +33 (0)1 60 685 689

Sommaire

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	1
<i>Bilan Actif</i>	2
<i>Bilan Passif</i>	3
<i>Compte de Résultat</i>	4
<i>Détail de l'Actif</i>	6
<i>Détail du Passif</i>	7
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	8
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	11
<i>Liasse fiscale</i>	12
<i>2058A - Réintégrations diverses</i>	23
<i>2058A - Déductions diverses</i>	24
<i>Liasse fiscale fille</i>	35
<i>2069RCl - Réductions et crédits d'impôt</i>	42

Attestation de présentation des comptes

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS 100 PRESSION** pour l'exercice du **01/01/2024** au **31/12/2024** et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	337 489 euros
Chiffre d'affaires :	452 636 euros
Résultat net comptable :	-123 246 euros

Fait à PARIS
Le 07 mai 2024

Cédric Roubin
Associé
Expert-comptable

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	17 266	12 966	4 300	7 881
	Autres immobilisations corporelles	210 275	101 782	108 492	125 637
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	20 748		20 748	20 111	
TOTAL (II)		248 289	114 748	133 541	153 629
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	8 778		8 778	11 315
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	12 238		12 238	48
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	615		615	
	Autres créances	12 779		12 779	11 601
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	54 118		54 118	70 583	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	12 204		12 204	11 618
	TOTAL (III)	100 731		100 731	105 165
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		349 020	114 748	234 272	258 795

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

20 748

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	28	73 000
	Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(123 246)	(72 971)	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	(101 217)	22 028
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	146 600	132 194
	Emprunts et dettes financières divers (3)	80 669	45 830
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 515	33 443
	Dettes fiscales et sociales	32 706	25 299
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	335 489	236 766
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	234 272	258 795
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(123 245,61)	(72 971,24)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	335 489	137 277
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	12 812	
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

				31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	451 404		451 404	491 830
	Production vendue (Services et Travaux)	1 232		1 232	2 545
	Montant net du chiffre d'affaires	452 636		452 636	494 375
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				5 867
Autres produits			5 441	15	
Total des produits d'exploitation (1)				458 077	500 257
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			122 265	123 963
	Variation de stock			2 537	(4 442)
	Autres achats et charges externes			255 819	244 579
	Impôts, taxes et versements assimilés			4 757	4 103
	Salaires et traitements			140 962	142 079
	Charges sociales du personnel			17 478	23 693
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			29 004	28 101
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			7 354	10 193	
Total des charges d'exploitation (2)				580 176	572 269
RESULTAT D'EXPLOITATION				(122 099)	(72 012)

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(122 099)	(72 012)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 188	959
	Total des charges financières	1 188	959
RESULTAT FINANCIER		(1 188)	(959)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(123 287)	(72 971)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	(5)	
	Total des charges exceptionnelles	(5)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		5	
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(36)	
TOTAL DES PRODUITS		458 077	500 257
TOTAL DES CHARGES		581 323	573 228
RESULTAT DE L'EXERCICE		(123 246)	(72 971)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail de l'Actif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	133 541	57,00	153 629	59,36	(20 089)	-13,08
Installations techniques, matériel et outillage	4 300	1,84	7 881	3,05	(3 581)	-45,44
215500 MATERIEL	17 266	7,37	17 398	6,72	(132)	-0,76
281550 AMORT. MATERIEL	(12 966)	-5,53	(9 517)	-3,68	(3 449)	-36,24
Autres immobilisations corporelles	108 492	46,31	125 637	48,55	(17 145)	-13,65
218100 AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	147 315	62,88	144 812	55,96	2 503	1,73
218300 MATERIEL BUREAU ET INFO.	15 546	6,64	15 005	5,80	542	3,61
218400 MOBILIER	47 413	20,24	42 054	16,25	5 360	12,75
281810 AMORT. AMENAGEMENTS ET INSTALLATIO	(62 833)	-26,82	(48 121)	-18,59	(14 712)	-30,57
281830 AMORT. MAT. BUREAU ET INFORMATIQUE	(10 433)	-4,45	(6 931)	-2,68	(3 503)	-50,54
281840 AMORT. MOBILIER	(28 516)	-12,17	(21 182)	-8,18	(7 335)	-34,63
Autres immobilisations financières	20 748	8,86	20 111	7,77	637	3,17
275000 DEPOTS ET CAUTIONS VERSES	11 128	4,75	10 491	4,05	637	6,08
275100 FRAIS GARANTIE PRET BPI	9 620	4,11	9 620	3,72		
TOTAL III - Actif Circulant NET	100 731	43,00	105 165	40,64	(4 434)	-4,22
Matières premières, approvisionnements	8 778	3,75	11 315	4,37	(2 537)	-22,42
310000 STOCKS MAT.PREM.ET FOURN.	8 778	3,75	11 315	4,37	(2 537)	-22,42
Avances & acomptes versés sur commandes	12 238	5,22	48	0,02	12 190	N/S
409100 FOURNISSEURS ACOMPTE	12 238	5,22	48	0,02	12 190	N/S
Créances clients et comptes rattachés	615	0,26			615	
041D Collectif clients débiteurs	615	0,26			615	
Autres créances	12 779	5,45	11 601	4,48	1 178	10,15
040D Collectif fournisseurs débiteurs	27	0,01	247	0,10	(220)	-89,08
409600 CONSIGNES	2 498	1,07	2 198	0,85	300	13,65
444000 IMPOTS SUR LES SOCIETES	36	0,02			36	
445620 TVA DEDUCTIBLE / IMMO.			700	0,27	(700)	-100,00
445660 TVA DEDUCTIBLE	6 846	2,92	2 365	0,91	4 481	189,46
445670 CREDIT DE TVA			4 583	1,77	(4 583)	-100,00
445820 TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER	1 760	0,75			1 760	
445860 TVA S/ FACT. NON PARVENUES	1 612	0,69	1 508	0,58	104	6,90
Disponibilités	54 118	23,10	70 583	27,27	(16 465)	-23,33
512100 BNP PARIBAS 10644973			22 765	8,80	(22 765)	-100,00
512120 BNP PARIBAS 10651472	46 110	19,68	46 110	17,82		
512130 BANQUE POPULAIRE	1 998	0,85	1 500	0,58	498	33,22
531000 CAISSE	6 009	2,57	208	0,08	5 801	N/S
Charges constatées d'avance	12 204	5,21	11 618	4,49	586	5,04
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12 204	5,21	11 618	4,49	586	5,04
TOTAL DU BILAN ACTIF	234 272	100,00	258 795	100,00	(24 523)	-9,48

Détail du Passif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	(101 217)	-43,21	22 028	8,51	(123 246)	-559,49
Capital Social ou individuel	20 000	8,54	20 000	7,73		
101300 CAP.SOUSCR. APPELE VERSE	20 000	8,54	20 000	7,73		
Réserve légale	2 000	0,85	2 000	0,77		
106100 RESERVE LEGALE	2 000	0,85	2 000	0,77		
Autres réserves	28	0,01	73 000	28,21	(72 971)	-99,96
106800 AUTRES RESERVES	28	0,01	73 000	28,21	(72 971)	-99,96
Résultat de l'exercice	(123 246)	-52,61	(72 971)	-28,20	(50 274)	-68,90
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	335 489	143,21	236 766	91,49	98 723	41,70
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	146 600	62,58	132 194	51,08	14 406	10,90
164100 EMPRUNT 200K€	98 475	42,03	129 160	49,91	(30 685)	-23,76
164200 EMPRUNT 10K€	1 015	0,43	3 034	1,17	(2 019)	-66,56
164500 EMPRUNT 35K€	34 298	14,64			34 298	
511400 CLIENTS VIREMENT	6 635	2,83			6 635	
512100 BNP PARIBAS 10644973	6 177	2,64			6 177	
Emprunts et dettes financières divers	80 669	34,43	45 830	17,71	34 838	76,02
455200 C/C S. BIAIS	77 864	33,24	43 178	16,68	34 685	80,33
455300 C/C SARL ESP	2 652	1,13	2 652	1,02		
455800 INTERETS COURUS S/ COMPTES COURANTS	153	0,07			153	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 515	32,23	33 443	12,92	42 072	125,80
040C Collectif fournisseurs créditeurs	64 400	27,49	23 939	9,25	40 461	169,02
408100 FOURN. FACTURES NON PARVENUES	11 115	4,74	9 504	3,67	1 611	16,95
Dettes fiscales et sociales	32 706	13,96	25 299	9,78	7 407	29,28
421 REM REMUNERATIONS	8 498	3,63	5 144	1,99	3 354	65,21
421000 REMUNERATIONS DUES			110	0,04	(110)	-100,00
427000 SAISIE			459	0,18	(459)	-100,00
428200 DETTES PROV./CONGES PAYES	8 600	3,67	6 398	2,47	2 202	34,42
431000 URSSAF	4 190	1,79	3 328	1,29	862	25,89
437300 KLESIA RETRAITE	914	0,39	724	0,28	190	26,22
437500 KLESIA PREVOYANCE	1 038	0,44	1 152	0,44	(113)	-9,85
438200 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	1 488	0,64	1 132	0,44	356	31,40
438600 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	125	0,05	126	0,05	(1)	-1,13
442100 PRELEVEMENT A LA SOURCE	59	0,03	56	0,02	3	4,80
445510 TVA A PAYER	6 654	2,84			6 654	
445710 TVA COLLECTEE 20%	13	0,01			13	
445712 TVA COLLECTEE 10%	49	0,02			49	
445810 TVA DUE A REGULARISER	1 079	0,46	1 882	0,73	(803)	-42,66
445820 TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER			4 788	1,85	(4 788)	-100,00
TOTAL DU BILAN PASSIF	234 272	100,00	258 795	100,00	(24 523)	-9,48

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	458 077	101,20	500 257	101,19	(42 179)	-8,43
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens	451 404	99,73	491 830	99,49	(40 426)	-8,22
Production vendue Biens FRANCE	451 404	99,73	491 830	99,49	(40 426)	-8,22
701100 VENTES 20%	368 979	81,52	423 980	85,76	(55 001)	-12,97
701110 VENTES 10%	81 138	17,93	67 850	13,72	13 288	19,58
701115 VENTES 5.5%	1 287	0,28			1 287	
Production vendue Services + Travaux	1 232	0,27	2 545	0,51	(1 313)	-51,60
Production vendue Services FRANCE	1 232	0,27	2 545	0,51	(1 313)	-51,60
708800 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	1 232	0,27	2 545	0,51	(1 313)	-51,60
Montant net du chiffre d'affaires	452 636	100,00	494 375	100,00	(41 739)	-8,44
Reprises sur amts, dépréciations et provisions			5 867	1,19	(5 867)	-100,00
791000 TRANSFERTS DE CHARGES			5 867	1,19	(5 867)	-100,00
Autres produits d'exploitation	5 441	1,20	15		5 427	N/S
758000 PRODUITS DIVERS GEST.COURANTE	118	0,03	15		104	707,16
758700 INDEMNITES D'ASSURANCE	5 323	1,18			5 323	
Total des charges d'exploitation	580 176	128,18	572 269	115,76	7 907	1,38
Achats de matières premières et autres appro.	122 265	27,01	123 963	25,07	(1 697)	-1,37
601000 ACHATS MAT.1ERE ET FOURN. 5.5%	45 413	10,03	40 299	8,15	5 114	12,69
601020 ACHATS MAT.1ERE ET FOURN. 20%	77 435	17,11	78 892	15,96	(1 457)	-1,85
601120 ACHATS MAT.1ERE INTRACOM	2 451	0,54	4 772	0,97	(2 321)	-48,64
609000 RRR OBTENUS SUR ACHATS	(3 034)	-0,67			(3 034)	
Variation de stocks approvisionnements	2 537	0,56	(4 442)	-0,90	6 979	157,11
603100 VAR.STOCKS MAT.1ERE,FOURN	2 537	0,56	(4 442)	-0,90	6 979	157,11
Autres achats et charges externes	255 819	56,52	244 579	49,47	11 240	4,60
604000 PRESTATIONS MANDATAIRE	54 325	12,00	53 083	10,74	1 242	2,34
604100 PRESTATIONS DJ	30 610	6,76	31 334	6,34	(724)	-2,31
604200 PRESTATIONS SECURITE	19 620	4,33	20 498	4,15	(878)	-4,28
606100 ELECTRICITE	10 808	2,39	8 804	1,78	2 004	22,76
606300 ACHATS MATERIELS ET PETITS EQUIPEMEN	8 628	1,91	12 746	2,58	(4 118)	-32,31
606301 ACHATS MATERIELS ET PETITS EQUIPEMEN	812	0,18	480	0,10	332	69,23
606302 ACHATS MATERIELS ET PETITS EQUIPEMEN	951	0,21	1 693	0,34	(742)	-43,81
606320 ACHATS VETEMENTS PRO	37	0,01	1 172	0,24	(1 135)	-96,89
606400 ACHATS FOURNITURES ADMINISTRATIVES	335	0,07	227	0,05	108	47,62
612201 CREDIT BAIL 29666	6 750	1,49	6 732	1,36	19	0,28
612202 CREDIT BAIL 29665	2 274	0,50	2 274	0,46		
612203 CREDIT BAIL 29664	3 420	0,76	3 420	0,69		
613200 LOCATIONS	43 793	9,68	41 284	8,35	2 509	6,08
613201 LOCATIONS BOX	1 790	0,40	765	0,15	1 025	133,89
613500 LOCATIONS CAISSES			605	0,12	(605)	-100,00
613501 LOCATIONS TPE	1 248	0,28	1 608	0,33	(360)	-22,39
613502 LOCATIONS VEHICULES	41	0,01	181	0,04	(140)	-77,41
613503 PREFILOC CONFIG CAISSE	3 464	0,77	1 771	0,36	1 694	95,66
613504 JOY - APPLICATION WEB	1 548	0,34	1 178	0,24	370	31,36
613505 LOCATION MATERIEL	833	0,18	228	0,05	605	266,04

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
614000	CHARGES LOCATIVES	2 088	0,46	3 226	0,65	(1 138)	-35,27
615200	ENTRETIEN ET REPARATIONS LOCAUX			2 460	0,50	(2 460)	-100,00
615500	BLANCHISSERIE / DECHETS	5 426	1,20	4 849	0,98	577	11,89
615510	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL	1 765	0,39	2 113	0,43	(348)	-16,48
615600	MAINTENANCE	81	0,02	195	0,04	(114)	-58,71
616100	ASSURANCE MATERIELS	435	0,10	654	0,13	(219)	-33,50
616110	PRIME D'ASSURANCE LOCAL	300	0,07	380	0,08	(80)	-21,09
616150	ASSURANCE HOMME CLE	204	0,05	192	0,04	12	6,25
616200	ASSURANCE S/EMPRUNTS	400	0,09	400	0,08		
616300	ASSURANCE MULTIRISQUE	2 245	0,50	3 343	0,68	(1 098)	-32,84
618100	SERVICES EXTERIEURS DIV.	494	0,11	696	0,14	(203)	-29,13
622400	COMMISSIONS PUMPKIN			18		(18)	-100,00
622410	COMMISSIONS CRT	5		33	0,01	(28)	-86,03
622420	COMMISSIONS LIGHTSPEED			162	0,03	(162)	-100,00
622600	HONORAIRES COMPTABLES	6 580	1,45	9 481	1,92	(2 901)	-30,60
622620	HONORAIRES JURIDIQUES	11 273	2,49	6 042	1,22	5 231	86,58
622630	HONORAIRES DIVERS	16 428	3,63			16 428	
622700	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	101	0,02	187	0,04	(86)	-46,02
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	8 518	1,88	9 401	1,90	(883)	-9,40
623110	ANNONCES ET INSERTIONS INTRA	160	0,04	130	0,03	30	22,81
623400	CADEAUX			1 000	0,20	(1 000)	-100,00
623800	DONS	60	0,01			60	
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS			33	0,01	(33)	-100,00
625700	FRAIS DE RECEPTION	502	0,11	1 179	0,24	(677)	-57,44
626100	FRAIS POSTAUX	183	0,04	82	0,02	101	122,48
626200	FRAIS TELECOMMUNICATION	968	0,21	987	0,20	(19)	-1,93
626300	ABONNEMENT CANAL+	1 991	0,44	2 808	0,57	(817)	-29,10
627100	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 789	0,40	898	0,18	890	99,08
627800	COMMISSIONS CB	1 986	0,44	2 881	0,58	(895)	-31,06
628100	COTISATIONS	551	0,12	664	0,13	(113)	-17,05
Impôts, taxes et versements assimilés		4 757	1,05	4 103	0,83	654	15,94
633200	TAXE D'APPRENTISSAGE	943	0,21	1 114	0,23	(170)	-15,28
633300	FORMATION CONTINUE	763	0,17	807	0,16	(44)	-5,45
635110	CET	67	0,01			67	
635111	COTIS. FONCIERE DES ENTREPRISES	2 983	0,66	2 182	0,44	801	36,71
Salaires et traitements		140 962	31,14	142 079	28,74	(1 117)	-0,79
641100	REMUNERATIONS PERSONNEL	128 736	28,44	128 799	26,05	(62)	-0,05
641200	PROVISIONS CONGES PAYES	2 202	0,49	711	0,14	1 491	209,62
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	4 955	1,09	6 047	1,22	(1 092)	-18,06
641400	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS			985	0,20	(985)	-100,00
641800	AVANTAGES EN NATURE	5 068	1,12	5 537	1,12	(469)	-8,46
Charges sociales du personnel		17 478	3,86	23 693	4,79	(6 215)	-26,23
645100	URSSAF	15 082	3,33	17 293	3,50	(2 211)	-12,78
645300	RETRAITE	3 063	0,68	3 611	0,73	(548)	-15,18
645500	PREVOYANCE	1 084	0,24	604	0,12	480	79,52
645600	MUTUELLE	1 688	0,37	2 008	0,41	(320)	-15,94
645800	PROV. CHARGES CONGES PAYES	356	0,08	(321)	-0,06	677	210,76
647500	MEDECINE DU TRAVAIL	522	0,12	498	0,10	24	4,82
649000	RBST DE CHARGES DE PERSONNELS	(4 316)	-0,95			(4 316)	
Dotation aux amortissements sur immobilisations		29 004	6,41	28 101	5,68	903	3,21
681120	DOT. AMORT. IMMO. CORPORELLES	29 004	6,41	28 101	5,68	903	3,21
Autres charges de gestion courante		7 354	1,62	10 193	2,06	(2 839)	-27,85
651000	REDEVANCES	7 346	1,62	9 921	2,01	(2 576)	-25,96
658000	CHARGES GESTION COURANTE	9		272	0,05	(263)	-96,84

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Résultat d'exploitation	(122 099)	-26,98	(72 012)	-14,57	(50 087)	-69,55
Total des produits financiers						
Total des charges financières	1 188	0,26	959	0,19	229	23,86
Intérêts et charges assimilées	1 188	0,26	959	0,19	229	23,86
661100 INTERETS DES EMPRUNTS	1 035	0,23	959	0,19	76	7,91
661500 INTERETS COMPTES COURANTS	153	0,03			153	
Résultat financier	(1 188)	-0,26	(959)	-0,19	(229)	-23,86
Résultat courant avant impôts	(123 287)	-27,24	(72 971)	-14,76	(50 315)	-68,95
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles	(5)				(5)	
Charges exceptionnelles sur opération en capital	(5)				(5)	
675200 VALEUR COMPTABLE ELEMENTS ACTIF CE	(5)				(5)	
Résultat exceptionnel	5				5	
Impôts sur les bénéfices	(36)	-0,01			(36)	
699100 CREDIT D'IMPOT MECENAT	(36)	-0,01			(36)	
Résultat de l'exercice	(123 246)	-27,23	(72 971)	-14,76	(50 274)	-68,90

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	452 636	100,00	494 375	100,00	(41 739)	-8,44
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	452 636	100,00	494 375	100,00	(41 739)	-8,44
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	452 636	100,00	494 375	100,00	(41 739)	-8,44
- Achats stockés approvisionnement	122 265	27,01	123 963	25,07	(1 697)	-1,37
- Variation des stocks et approvisionnement	2 537	0,56	(4 442)	-0,90	6 979	-157,11
- Achats de sous-traitance directe	104 555	23,10	104 915	21,22	(360)	-0,34
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	223 278	49,33	269 939	54,60	(46 660)	-17,29
MARGES (Commerciale + Production)	223 278	49,33	269 939	54,60	(46 660)	-17,29
- Achats non stockés (c)	21 571	4,77	25 122	5,08	(3 551)	-14,13
- Autres charges externes (c)	129 693	28,65	114 542	23,17	15 151	13,23
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	380 622	84,09	364 100	73,65	16 521	4,54
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	72 014	15,91	130 275	26,35	(58 261)	-44,72
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	1 707	0,38	1 921	0,39	(214)	-11,15
- Autres impôts et taxes	3 050	0,67	2 182	0,44	868	39,78
- Salaires et traitements	140 962	31,14	142 079	28,74	(1 117)	-0,79
- Charges sociales	17 478	3,86	23 693	4,79	(6 215)	-26,23
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(91 182)	-20,14	(39 600)	-8,01	(51 582)	-130,26
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	5 441	1,20	15		5 427	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation			5 867	1,19	(5 867)	-100,00
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	29 004	6,41	28 101	5,68	903	3,21
- Autres charges de gestion courante	7 354	1,62	10 193	2,06	(2 839)	-27,85
RÉSULTAT EXPLOITATION	(122 099)	-26,98	(72 012)	-14,57	(50 087)	-69,55
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	1 188	0,26	959	0,19	229	23,86
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(123 287)	-27,24	(72 971)	-14,76	(50 315)	-68,95
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	(5)				(5)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5				5	
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	(36)	-0,01			(36)	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(123 246)	-27,23	(72 971)	-14,76	(50 274)	-68,90

Liasse fiscale

Désignation de l'entreprise : SAS 100 PRESSION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 38 rue Louis Fleuranceau		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 8 1 5 5 2 1 0 3 0 0 0 2 3		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 31122024					
		N-1 31122023					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	12 966	4 300	7 881
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	101 782	108 492	125 637
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI	20 748	20 748	20 111	
TOTAL (II)		BJ	BK	248 289	114 748	133 541	153 629
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	8 778	8 778	11 315
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	12 238	12 238	48
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	615	615	
		Autres créances (3)	BZ	CA	12 779	12 779	11 601
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	54 118	54 118	70 583	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	12 204	12 204	11 618	
	TOTAL (III)	CJ	CK	100 731	100 731	105 165	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	349 020	114 748	234 272	258 795
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	20 748	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS 100 PRESSION		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :20 000.....)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	28	73 000
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(123 246)	(72 971)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	(101 217)	22 028
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	146 600	132 194
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	80 669	45 830
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	75 515	33 443
	Dettes fiscales et sociales	DY	32 706	25 299
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	EC	335 489	236 766
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	234 272	258 795
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	335 489	137 277	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	12 812		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : SAS 100 PRESSION			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	451 404	FE	FF	451 404	491 830	
		FG	1 232	FH	FI	1 232	2 545	
		FJ	452 636	FK	FL	452 636	494 375	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP		5 867	
	Autres produits (1) (11)				FQ	5 441	15	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	458 077	500 257		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS			
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	122 265	123 963	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	2 537	(4 442)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	255 819	244 579	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	4 757	4 103	
	Salaires et traitements *				FY	140 962	142 079	
	Charges sociales (10)				FZ	17 478	23 693	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* (14) \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	29 004	28 101	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	7 354	10 193	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	580 176	572 269	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(122 099)	(72 012)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP				
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 188	959	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)				GU	1 188	959		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(1 188)	(959)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(123 287)	(72 971)		

Désignation de l'entreprise SAS 100 PRESSION		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	(5)
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	(5)
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(36)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	458 077
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	581 323
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(123 246)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	12 445
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	12 426
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 867
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	7 346	
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
VALEUR NETTES COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	(5)		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SAS 100 PRESSION**

Néant *

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3		KS	17 398	KT		KU	618		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	144 812	KW		KX	2 503		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	57 058	LC		LD	5 901		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	219 268	LO		LP	9 023			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	20 111	1U		1V	637			
	TOTAL IV				LQ	20 111	LR		LS	637			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	239 379	ØH		ØJ	9 660				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	750	MK	17 266	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	147 315	MO			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	62 960	MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY	750	NG	750	NH	227 541	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	20 748	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	20 748	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	750	ØL	248 289	ØM			

Exercice N clos le : **31** | **12** | **20** | **24**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 100 PRESSION** Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 100 PRESSION							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 517	QA	3 454	QB	5	QC	12 966
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	48 121	QE	14 712	QF		QG	62 833
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	28 112	QM	10 837	QN		QO	38 949
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	85 750	QV	29 004	QW	5	QX	114 748
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	85 750	ØP	29 004	ØQ	5	ØR	114 748
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations						SP			SR

Désignation de l'entreprise : SAS 100 PRESSION					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UH			
	UG	UH	UH			
	UJ	UK	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 100 PRESSION			Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	20 748	UV	20 748	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	615	615			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	36	36		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	10 218	10 218		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 525	2 525			
	Charges constatées d'avance		VS	12 204	12 204			
TOTAUX		VT	46 346	46 346	VU	VV		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
		VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	12 812	12 812			
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	133 788	133 788			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	75 515	75 515				
Personnel et comptes rattachés		8C	17 097	17 097				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 755	7 755				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7 795	7 795			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	59	59			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	80 669	80 669				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	335 489	335 489	VZ			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	35 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	77 864
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	33 406	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : SAS 100 PRESSION						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122024		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW	
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
Écart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	60		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
								TOTAL I	60	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)									WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)									
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .									
	Majoration d'amortissement *									
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quinquies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF	
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB		
			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		
		Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc. (art 39 decies D)		
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL			
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	123 282	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)								XI		
déficit (II moins I)									XJ	
									123 222	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	0	
									XO	
									123 222	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2024

Libellé	Montant
DONS - ARTICLE 238 BIS DU CGI	60
Totalisation	60

2058A - Déductions diverses au 31/12/2024

Libellé	Montant
REDUCTION IMPOT MECENAT - ARTICLE 238 BIS DU CGI	36
Totalisation	36

Désignation de l'entreprise SAS 100 PRESSION		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	10 088
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS 100 PRESSION										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
							- Autres réserves	ZD	(72 971)				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(72 971)		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	(72 971)		Report à nouveau <small>(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>	ZG							
			TOTAL II	ZH			(72 971)						
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ		20 680			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	104 555	104 915			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété				J8	52 717		XQ	54 805	50 846			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	34 387	15 923			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	62 073	72 895			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	255 819	244 579			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	3 050	2 182			
IMPOSTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS			9Z	1 707	1 921			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	4 757	4 103			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	82 227	92 210			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	54 445	59 875			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *							ØB	140 962				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	5,75 %	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP								- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0		ZR	0	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(123 222)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(96 764)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	9 1 5 3 4 0 3 7 6 0 0 0 2 8					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 100 PRESSION						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...	750		5	745	
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑫
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	750	5	5			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			5				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS 100 PRESSION** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 100 PRESSION				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 100 PRESSION		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024		
		Durée en nombre de mois 12		
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel	YP		6	
dont apprentis	YF			
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		452 636	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT			
	TOTAL 1	OX	452 636	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		5 441	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
	TOTAL 2	OM	5 441	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON		248 392	
Variation négative des stocks	OQ		2 537	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		64 531	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		7 354	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
	TOTAL 3	OJ	322 814	
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	135 263	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA		135 263	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		452 636	
Effectifs au sens de la CVAE	EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR			

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3|1|1|2|2|0|2|4|]

N° SIRET [8|8|1|5|5|2|1|0|3|0|0|0|2|3|]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SAS 100 PRESSION]

ADRESSE (voie) [38 rue Louis Fleuranceau]

CODE POSTAL [33520] VILLE [BRUGES]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	
Totalisation	P5	1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	20 000
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Totalisation	P6	20 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [SARL] Dénomination [ESP]
 N° SIREN (si société établie en France) [915340376] % de détention [100,00] Nb de parts ou actions [20 000]
 Adresse : N° [38] Voie [rue Louis Fleuranceau]
 Code postal [33520] Commune [BRUGES] Pays [FRANCE]

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom de famille [] Prénom(s) []
 Nom d'usage [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom de famille [] Prénom(s) []
 Nom d'usage [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|4|

N° SIRET 8|8|1|5|5|2|1|0|3|0|0|0|2|3|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 100 PRESSION

ADRESSE (voie) 38 rue Louis Fleuranceau

CODE POSTAL 33520 VILLE BRUGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>	Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>										
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				<input type="checkbox"/>	Si PME innovante		<input type="checkbox"/>										
				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)				<input type="checkbox"/>									
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																
Désignation de la société				Adresse du siège social													
SAS 100 PRESSION																	
SIRET	88155210300023																
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement													
38 rue Louis Fleuranceau																	
33520 BRUGES																	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01012023	SIRET												
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				9	1	5	3	4	0	3	7	6	0	0	0	2	8
AUTR SARL ESP				38 rue Louis Fleuranceau 33520 BRUGES													
B	ACTIVITÉ																
Activités exercées		Bar et restaurants			Si vous avez changé d'activité, cochez la case			<input type="checkbox"/>									
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Bénéfice imposable à 15%			Déficit		123 222							
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%			PV exonérées (art. 238 quindecies)									
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%													
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																	
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A		<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies		<input type="checkbox"/>			
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs		<input type="checkbox"/>			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		<input type="checkbox"/>	Sociétés d'investissements immobiliers cotées		<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%								
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI								<input type="checkbox"/>									
D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																	
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																	
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé			ComptabiliteExpert									
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :													
NSK CONSEIL 11 rue de Mogador 75009 PARIS Tél : 01 42 60 16 06																	
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :													
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 06052025 Lieu : Paris													
N° d'agrément :				Qualité et nom du signataire : Présidente													
				Signature : ESP													
Examen de conformité fiscale (ECF)		<input type="checkbox"/>		prestataire :													

Liasse fiscale fille

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS 100 PRESSION**

N° SIRET : **8 8 1 5 5 2 1 0 3 0 0 0 2 3**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Néant *

Exercice ouvert le : **01012024**

clos le : **31122024**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	60
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	60

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

	E4	123 246	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	36	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY	
	• imposées au taux de 15 %	E6	
	• imposées au taux de 0 %	EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9		
III - RESULTAT FISCAL	TOTAL II	F1	123 282

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	
	Déficit (II-I)	F3	123 222
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	
	Déficit	F9	123 222

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS 100 PRESSION**

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

Exercice ouvert le : **01012024**
clos le : **31122024**

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5		72 971
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice	M5 bis)
Déficits imputés	J9		
Déficits reportables	M6		72 971
Déficits nés au titre de l'exercice	H8		123 222
Total des déficits restant à reporter	H9		196 193

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS 100 PRESSION**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **88155210300023**

Exercice ouvert le : **01012024**

clos le : **31122024**

Néant *

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
	CA		CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				123 222		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX		CY	123 222		
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ		DA	123 222		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %						
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS 100 PRESSION**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **88155210300023**

Exercice ouvert le : **01012024**

clos le : **31122024**

Néant *

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions								
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA			FB								
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD			FE								
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ								
Autres régularisations (à détailler)		FG			FH								
TOTAL		FK			FL								
BENEFICE (2) FK - FL		FM			FN								
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
		Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%		GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%				E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%						E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

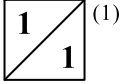
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SARL ESP		
SIREN de la société mère :	915340376		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS 100 PRESSION		
SIREN de la société intégrée :	881552103		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :			
Exercice ouvert le : 01012024	clos le : 31122024		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS 100 PRESSION**

N° SIRET : 88155210300023

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012024**

clos le : **31122024**

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5		

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(123 222)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13	(123 222)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

